

Association chrétiens en marche - 72

Règlement intérieur

Le 14 janvier 2012 a été créée notre association.

Les statuts ont été déposés en préfecture le 28 mars 2012.

L'association a été publiée au journal officiel du 7 avril 2012.

Le présent règlement, approuvé par le conseil d'administration du 10 février 2012, a pour objet de préciser les principes et modalités de fonctionnement de l'association.

I. Conviction de l'association

Heureux d'être chrétiens ouverts à l'universel, les membres de l'association souhaitent, dans l'unité de l'Eglise, être les compagnons résolus de toutes celles et ceux qui, proches de l'Eglise ou plus éloignés, s'attachent à découvrir et à faire découvrir chaque jour un peu plus Jésus-Christ présent au cœur du monde et source de vie pour chacune et chacun de ceux qui s'engagent à sa suite.

II. Origines de l'association

L'association puise son inspiration :

1. dans de nombreux mouvements et réflexions qui au cours des dernières années ont ouvert des chemins aux baptisés des diocèses de France (« Echange et Dialogue », « Chrétiens en liberté », « Groupes Jonas », « Réseaux du Parvis », « David et Jonathan », « Dialogue et liberté », « Dieu maintenant », « Culture et foi », « Garrigues et sentiers », etc.).
2. dans la fondation du « Comité de la jupe » et, à sa suite, dans l'initiative de la marche d'octobre 2009 en plusieurs régions de France, tout particulièrement en Sarthe, ainsi que dans la fondation nationale, à l'issue de cette marche, de la « Conférence Catholique des Baptisé-e-s Francophone (CCBF) ».
3. dans le souci que cette référence à la CCBF et au Comité de la jupe ne soit pas exclusive d'autres initiatives que l'association juge bon d'entendre et de promouvoir.
4. dans son attachement à quelques intuitions fortes de la CCBF (la charte et les trois ministères : « écoute », « bénédiction », « espérance ») et à des paroles qui mettent en marche : « ni partir ni se taire », « nous ne demandons rien, nous espérons tout ».

III. Principes de l'association

L'association doit nous permettre, nous baptisé-e-s catholiques du diocèse du Mans qui en sommes membres :

5. de vivre notre baptême qui nous investit chaque jour de la responsabilité primordiale, à laquelle nul-le ne peut se dérober, de l'annonce de la bonne nouvelle de Jésus le Christ.
6. de rendre visible ce qui nous tient ensemble : recueillir la vie de l'Esprit Saint dans le monde, nos villes et nos villages, nos quartiers ; dans nos engagements personnels et dans ceux de nos compagnons de route.
7. d'échanger sur ce « recueil » et, s'il y a lieu, de décider ensemble des actions concrètes à mener pour l'annonce de l'Évangile, c'est-à-dire de faire concrètement Eglise-communauté.
8. d'avoir tout particulièrement le souci d'accueillir, écouter et analyser les expériences de celles et ceux qui, à un moment de leur histoire, ont éprouvé des difficultés pour être reconnu-e-s dans leurs aspirations légitimes de baptisés.
9. de nous donner tous les moyens possibles pour promouvoir et consolider l'humain en nous et en chacune et chacun de celles et ceux que nous côtoyons – condition sine qua non de la fidélité au message évangélique et de sa transmission à notre monde.
10. d'accueillir, s'ils souhaitent nous rejoindre, des sœurs et des frères baptisé-e-s des autres Eglises chrétiennes, ainsi que celles et ceux qui, sans être baptisé-e-s, sont en recherche.
11. de nous permettre de prendre part activement à l'avenir de l'Eglise.
12. de dialoguer avec les ministres ordonnés et tous les responsables de l'Eglise catholique sur le sens de la mission qui est confiée à chacun : écouter et diffuser la vie de l'Esprit qui se manifeste dans la singularité de chaque baptisé-e ainsi que dans l'expérience de toute femme et de tout homme en ce monde.
13. d'aider et de soutenir toute communauté de base qui se formera dans le diocèse sur la base des principes de l'association définis dans le règlement intérieur.

L'association chrétiens en marche - 72 a pour but de permettre que, se reconnaissant dans les CONVICTION, ORIGINES ET PRINCIPES de celle-ci, définis par le règlement intérieur, ses membres s'engagent ensemble de manière simple et avec pour seul objectif de développer en eux et dans le monde le rayonnement de la bonne nouvelle de Jésus le Christ.